



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autoroutes

Question écrite n° 91349

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'abandon du projet d'autoroute A 831, qui aurait dû relier Fontenay-le-Comte à Rochefort. Cela entraîne, *de facto*, le maintien du péage de Tonnay-Charente, sur l'autoroute A 837. En effet, si plusieurs conséquences liées à cet abandon, telles que l'aménagement de la route départementale entre Rochefort et La Rochelle, ou encore le contournement de Marans, ont été prises en compte par le Gouvernement, il demeure une interrogation quant à la suppression du péage de Tonnay-Charente. Or la gratuité de ce contournement permettrait d'éviter la saturation, aux heures de pointe, de la route départementale 137. Cette route, fréquentée par 25 000 véhicules par jour en moyenne et jusqu'à 35 000 l'été, verrait ainsi sa fluidité accrue par la suppression du péage. Celle-ci contribuerait également à limiter les nuisances, la pollution et les risques accidentogènes pour les automobilistes qui la fréquentent et, bien sûr, les riverains. C'est pourquoi il lui demande les initiatives qu'elle entend prendre, en liaison avec le concessionnaire autoroutier Vinci, le département de la Charente-Maritime et la nouvelle grande région, pour aboutir à la suppression de la barrière de péage de Tonnay-Charente.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91349

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8427

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)